



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 30247

Texte de la question

M. Daniel Boisserie interroge Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les conditions d'octroi de la prime à la cuve à destination des foyers non imposables consommateurs de fioul. Il note que cette prime est conditionnée à une période d'achat entre le 10 novembre et le 31 janvier. Il relève pourtant qu'un grand nombre de ménages est conduit, afin de répartir les dépenses liées à l'énergie, à se faire livrer du fioul en dehors des périodes hivernales. Il lui demande donc si le Gouvernement entend élargir la période de livraison considérée, afin de permettre aux foyers concernés de réellement bénéficier de cette prime à la cuve.

Texte de la réponse

À ce jour, le dispositif d'aide à la cuve a été en vigueur à 3 reprises : 2005 : suite au passage du cyclone Katrina aux États-Unis qui avait perturbé les marchés pétroliers internationaux ; 2007 : quand le prix du fioul domestique a atteint 75 cEUR/l ; 2008 : suite à l'envolée des prix intervenue au cours du premier semestre qui ont même dépassé 1 EUR/l pour le fioul domestique alors que le cours du baril de pétrole brut a approché les 150 \$. Cette aide s'est élevée à 75 EUR en 2005, 150 EUR en 2007 et 200 EUR pour la saison de chauffe 2008-2009. Depuis l'année dernière, le prix à la consommation du fioul domestique a nettement reculé (prix moyen en France de 57,6 cEUR/l en 2009 contre 83,3 cEUR/l en 2008, soit un recul de 30,9 %) et demeure inférieur à son niveau de 2005. Eu égard à ce net recul des prix, il n'est pas envisagé de réactiver le dispositif exceptionnel d'aide à la cuve, dans la mesure où la baisse des prix intervenue depuis l'an dernier représente pour le consommateur, sur une saison de chauffe, une somme supérieure au montant de 200 EUR qui avait été allouée aux bénéficiaires de l'aide à la cuve pour la période d'achat allant du 1er juillet 2008 au 31 mars 2009.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30247

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2008, page 7696

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6596